



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

voirie

Question écrite n° 17150

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer au sujet du déneigement en milieu rural. En effet, en particulier dans le département de la Lozère, la circulation sur les routes nationales et même sur l'autoroute est parfois difficile. Il désire connaître ses intentions afin que ces problèmes chroniques soient réellement pris en compte.

Texte de la réponse

Tous les ans, le dispositif de viabilité hivernale du réseau routier national est réactivé dans chaque département mobilisant les agents des directions départementales de l'équipement (DDE) plusieurs mois durant. C'est le cas dans le département de la Lozère, où les intempéries hivernales sont parfois très difficiles, leur intensité étant prise en compte par l'État dans les moyens attribués à chaque DDE pour la viabilité hivernale du réseau routier national. Toutefois, les événements de janvier dernier l'ont encore montré, des situations météorologiques hivernales peuvent perturber la circulation routière malgré tous les personnels et matériels engagés pour la viabilité hivernale. C'est pourquoi, au cours de l'année 2003, des actions complémentaires ont été menées pour améliorer l'efficacité des plans « intempéries hivernales », notamment celle de la gestion du trafic. Ces actions n'excluent malheureusement pas, malgré la mobilisation de tous les gestionnaires de voiries et l'ensemble des dispositifs mis en place, que certaines situations météorologiques délicates génèrent des difficultés importantes de circulation sur les réseaux routiers.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17150

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3098

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 104